

Régime de pensions du Canada et le régime d'assistance publique en sont des exemples. Ils joueront un rôle important dans l'amélioration du régime de sécurité sociale actuel et futur. On ne peut renoncer à la légère au régime actuel en faveur d'une méthode en majeure partie théorique, non éprouvée encore, sauf dans ces cas restreints, à moins de recherches et d'enquêtes considérables sur tous les aspects du revenu annuel garanti. En outre, le régime actuel assure des services de santé et de bien-être en même temps qu'un appui financier; le revenu annuel garanti ne pourrait donc que remplacer, entièrement ou en partie, les programmes visant à assurer un tel soutien.

Pour ce qui est du remplacement éventuel des programmes actuels de soutien du revenu, il est douteux qu'un revenu annuel garanti puisse remplacer tous les programmes de sécurité du revenu. Un programme d'assurance-chômage, comme celui dont il est question cet après-midi, vise à assurer un revenu, pendant une période de chômage provisoire, à tous les membres de l'effectif du travail qui y ont droit, indépendamment de leur revenu annuel. Il remplace la perte de rémunération provisoire due au chômage sans exiger des bénéficiaires un revenu inférieur au minimum vital pour y avoir droit.

Le régime de pensions du Canada et les programmes de sécurité de la vieillesse visent notamment à assurer un appui financier aux vieillards, aux invalides et aux veuves qui en bénéficient, indépendamment de leurs autres revenus. La loi sur les accidents de travail vise à assurer un revenu et des services de santé dans le cas d'accidents de travail ou de maladies professionnelles. Il importe donc d'examiner soigneusement les répercussions d'un nouveau programme de revenu minimum garanti sur les programmes actuels, compte tenu des objectifs socio-économiques visés par les programmes de sécurité sociale actuels.

• (5.30 p.m.)

M. Jack Marshall (Humber-St-Georges-Ste-Barbe): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire un mot pour appuyer la motion du député de Portneuf (M. Godin). Bien que ne connaissant pas dans tous ses détails le régime de revenu garanti—système très complexe qui devra être étudié plus à fond—je crois qu'il s'agit d'une notion qui mérite bien d'être soumise à la Chambre. J'en profite pour souligner le sort d'un autre groupe de nos concitoyens: les handicapés sociaux canadiens, que nous semblons tous avoir oubliés. Il suffit de visiter les zones miséreuses du pays pour se rendre compte de l'urgence qu'il y a à garantir à ces gens un revenu décent pour assurer leur minimum vital.

A la Chambre aujourd'hui, monsieur l'Orateur, nous avons discuté de l'assurance-chômage. Il n'y a pas si longtemps que nous avons adopté des mesures sur les pensions des vieux et des anciens combattants. Nous avons toutefois oublié, pour une raison ou une autre, ceux qu'une invalidité empêche de travailler. Il existe bien des régimes provinciaux d'assistance, mais ni ceux-là ni le régime d'assistance publique du Canada ne sont d'un grand secours pour ces gens-là. Nous avons aussi de vastes programmes de logement que le gouvernement rappelle avec fierté. Il y en a d'un bout à l'autre du Canada. On nous fait remarquer que le taux d'intérêt et

[M. Foster.]

le versement initial sont bas. Mais il y a des Canadiens qui ne sont même pas en mesure de faire ce premier versement ou d'acquitter un intérêt, si bas soit-il. Ils ne peuvent se payer un logement et sont forcés de demeurer dans des taudis qui mettraient n'importe qui dans l'embarras. Ces gens, monsieur l'Orateur, ne peuvent verser un sou pour se loger. Ils ne peuvent se déplacer. Certains n'ont pas de jambes, d'autres sont aveugles. Néanmoins, nous continuons à louer les excellents systèmes que nous établissons au Canada tout en feignant d'ignorer ceux qui ont le plus besoin d'aide. Beaucoup d'assistés sociaux m'ont écrit. Ils veulent travailler, même faire un peu de pêche pour augmenter leur revenu, mais notre système ne le leur permet pas.

Nous avons des comités, notamment le comité sénatorial de la pauvreté, qui a voyagé d'un bout à l'autre du Canada pendant quelques années et dépensé 1 million de dollars. Il y a des organismes tels que le Conseil canadien du bien-être qui examinent ce problème. Le gouvernement a accordé des subventions à diverses organisations qui s'occupent des pauvres et qui tentent de nous montrer ce dont les pauvres ont besoin. Mais, pendant tout ce temps, les pauvres demeurent pauvres et personne ici ne semble vouloir faire grand-chose à cet égard.

Bien que je sois d'accord avec le principe du revenu garanti proposé par le député, il semble que le moment ne soit pas encore venu de mettre sur pied un tel programme. Je n'en estime pas moins que nous devrions aider les Canadiens qui ont besoin de notre assistance. Nous devrions aider ces pauvres gens. Quoi qu'on pense du produit national brut et de sa répartition, nous nous devons de venir en aide à ces pauvres gens.

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, je me félicite, moi aussi, de ce que cette motion ait été proposée à la Chambre, car elle nous donne l'occasion de discuter l'important problème du revenu annuel garanti et les rapports qu'il a avec la pauvreté. Parfois je me dis que l'idée d'un revenu annuel garanti est l'exemple même d'un sentiment d'humanité mal placé. Il se peut que nous commettions une grande erreur en pensant pouvoir résoudre tous nos problèmes sociaux par la création d'un revenu annuel garanti. J'approuve ce qu'ont dit les députés qui ont parlé avant moi et, en particulier, je suis d'accord avec l'auteur de la motion. Je partage les sentiments et les préoccupations qui leur inspire le sort des pauvres. Au cours de mon intervention, je vais tenter d'examiner la question suivante: la création d'un revenu annuel garanti nous permettra-t-elle vraiment d'atteindre les objectifs estimables qui ont été mis en avant?

Il ne fait pas de doute que les vieillards ont droit à leur pension. Quant une personne atteint un certain âge, on devrait lui donner sa pension. Sachez bien que, dans notre système actuel, il n'est point de difficulté qui ne pourrait être aplanie avec davantage d'argent. Il n'y a rien de répréhensible dans l'idée d'une pension de sécurité de la vieillesse destinée à aider les vieillards. Le malheur, c'est que la pension de vieillesse n'est pas assez élevée. Les pensions comme celle-là doivent être plus fortes. Il nous faut les augmenter au lieu de parler de systèmes, comme s'ils allaient tout régler. Il faut de l'argent pour aider les personnes âgées et il faut consacrer certaines ressources du pays à cette fin.